

SÉANCE DU 19 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LANGE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. GARGAUD Patrick, Maire, pour la tenue de la réunion spéciale, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 12 mars 2021.

Présents : GARGAUD Patrick, COUTANT Bernadette, MASSON Jean-François, MAIGRET Max, BRUNEAU Aurélie, GAUTIER Marc, MARY Anaïs, ROBIN Thierry, ALLARD Virginie, PENISSARD Jean, JACQUELIN Jocelyne

Anaïs MARY est nommée *secrétaire de séance*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé

Monsieur le Président a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

1 – **OBJET** : Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame COUTANT Bernadette délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur GARGAUD Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONS NEMENT	INVESTIS SEMENT	ENSEMBLE			
			Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		175 040.20		17 235.50		192 275.50
Opérations de l'exercice	221 321.68	251 474.77	38 461.84	18 268.55	259 783.52	269 743.32
TOTAUX	221 321.68	426 514.97	38 461.84	35 504.05	259 783.52	462 019.02
Résultats de clôture		205 193.29	2 957.79			202 235.50
Restes à réaliser			39 865.00	6 000.00	39 865.00	6 000.00
TOTAUX CUMULES	221 321.68	426 514.97	78 326.84	41 504.05	299 648.52	468 019.02
Résultats définitifs		205 193.29	36 822.79			168 370.50

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2 – OBJET : Approbation du compte de gestion dressé par le Receveur – Budget Principal – Exercice 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les écritures sont régulières et justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité et les valeurs inactives,

- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part (budget principal)**
- **Approuve le compte de gestion 2020 (budget principal)**

3 – OBJET : Affectation du résultat 2020 – Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 205 193.29 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire :

Excédent antérieur reporté (excédent 2019)	175 040.20 €
+ Excédent de fonctionnement 2020	30 153.09 €
= A Excédent de fonctionnement au 31.12.2020	205 193.29 €
Déficit des restes à réaliser	33 865.00 €
+ Déficit d'investissement	2 957.79 €
= B Affectation à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif de l'exercice 2021	36 822.79 €

Solde disponible (A-B) Affectation à l'excédent reporté ligne 002 : 168 370.50 €

4 – OBJET : Durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée en 2020 à la Communauté de Communes Ecueillé - Valençay

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application des articles L.2321-2 et R.2321-1 du Code général des collectivités territoriales et de l'instruction M14, la subvention d'équipement de 35 178,14 € versée en 2020 à la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay, pour la réfection du pont de décharge du Nahon sur la voie communale N°2, doit être amortie.

Il propose de l'amortir à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la durée d'amortissement telle que proposée par le Maire
- de charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture le 23/03/2021

5 – OBJET : Financement du Fonds de Solidarité Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté

Le Département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) ainsi que du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Le financement de ces fonds est assuré principalement par le Département auquel s'ajoute la participation financière de différents partenaires dont les collectivités locales.

Une participation financière de la commune est donc sollicitée au titre de l'année 2021 pour ces deux fonds.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Considérant que dans le cadre de ses compétences optionnelles, la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay dont la commune de Langé est membre, participe au financement du Fonds de Solidarité Logement.

Décide de ne pas participer financièrement au dispositif du Fonds de Solidarité Logement, ni au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

Changement de sens de circulation de la rue des Templiers : Un courrier d'information a été transmis à tous les habitants de la rue des Templiers par Monsieur Marc GAUTIER. Aucune observation n'ayant été formulée, le changement de sens de circulation sera fait prochainement.

Terrain de pétanque Place « Gérard Coutant » à Entraigues : Messieurs MAIGRET Max et MASSON Jean-François et les agents d'entretien travaillent à pied d'œuvre pour la réalisation de ce projet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
La séance est levée à 22h00.